

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°076/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **10 juin 2026** Date d'affichage : **18 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 17 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints

Jean-Pierre THOMAS, Catherine REBATEL, Margot MERLE, Mikhaël VON BRASCH, Julien PHILIP,

Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Myriam BERAUD à Marie-Dominique DUBOIS DENEL

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

France-Marie JOSSERAND à Fabrice LOISEAU

Violaine PIQUET-GAUTHIER à Julien PHILIP

Xavier DUPORT a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	11
VOTANTS	:	15

OBJET : REFUGE DU CLOT DES VACHES : APPROBATION DES TARIFS ÉTÉ 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°121/2024 du 27 novembre 2024, la gestion, l'exploitation et le gardiennage du refuge du Clot des Vaches a été attribuée par contrat de concession à Dimitri BOUTHENET et Estelle JEMY.

Le contrat prévoit, dans son article 21 que les tarifs proposés sont soumis à l'approbation du concédant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°121/2024 du 27 novembre 2024 portant attribution et autorisation de signature du contrat de concession pour le refuge du Clot des Vaches ;

VU l'article 21 du contrat de concession pour le refuge du Clot des Vaches ;

AR Prefecture

005-210500799-20260617-076_2026-DE
Reçu le 22/06/2026

CONSIDERANT les tarifs proposés par le concessionnaire joints en annexe à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la liste des tarifs pour le refuge du Clot des Vaches joints en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Xavier DUPORT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Xavier DUPORT', is written on the page.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr